



INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE

TAXE D'APPRENTISSAGE 2022



 IUTdeChartres

IUT de Chartres - Service Comptabilité
1 place Roger Joly - 28000 CHARTRES

Tel: 02 37 91 83 08 - comptabilite.iut-chartres@univ-orleans.fr
www.univ-orleans.fr/iut-chartres


Université
d'ORLÉANS

RÉVÉLATEUR DE COMPÉTENCES DEPUIS 30 ANS

L'IUT de Chartres dispense des formations en **BUT** (Bac+3) :

MLT : Management de la Logistique & du Transport

GIM : Génie Industriel & Maintenance

GEII : Génie Électrique & Informatique Industrielle

et en **Licences Professionnelles** (Bac+3) :

GAA : Gestion des Achats & des Approvisionnements

CAPPI : Conception & Amélioration des Processus & Procédés Industriels

MEEDD : Maîtrise de l'Énergie, Électricité & Développement Durable

Ces formations peuvent être suivies par Apprentissage avec le concours de notre **organisme partenaire, le CFA des Universités Centre - Val de Loire.**

www.cfa-univ.fr



CFA des Universités
Centre-Val de Loire

Votre investissement a un impact réel sur nos formations :

- Notre niveau d'équipement est souvent un critère motivant et décisif **pour les futurs étudiants** dans leur choix de s'inscrire à l'IUT de Chartres.
- **Les étudiants de l'IUT** bénéficient d'enseignements pratiques de haute qualité grâce à du matériel à la pointe des technologies existantes.
- L'insertion professionnelle de **nos diplômés** est facilitée par l'apprentissage sur des technologies ou machines de production qu'ils retrouvent en entreprise.

L'IUT ET L'ENTREPRISE

Au service de vos Projets RH

- Recrutement de Stagiaires, d'Apprentis ou de Diplômés (Bac+2/+3)
- Formation Continue (VAE / CIF / DIF-CPF / Bilan de Compétences)

L'IUT partenaire de l'Entreprise

- Domaines de Compétences : Pharmacie / Cosmétique, Génie Industriel, Génie des Matériaux, Automatismes Industriels, Ingénierie Électronique, Transport, Supply Chain, Achats ...
- Mise en place de formations adaptées à vos besoins (techniques ou non)
- Laboratoires de Recherche Fondamentale et Appliquée (PRISME, ICMN, CEMHTI)
- Prestation de services - Partenariats R&D
- Location de salles ou de matériels

Vos apports à la Pédagogie et à la Vie de l'IUT

- Partage de votre expertise professionnelle en qualité d'enseignant vacataire
- Accueil et encadrement de Stagiaires ou d'Apprentis
- Visites d'entreprises
- Participation aux Jurys ou au Conseil de l'IUT

 Dates des Stages DUT :
Février à Juin 2022

A QUOI SERT VOTRE INVESTISSEMENT ?

Il est essentiel pour l'achat et l'amélioration de matériels pédagogiques.

Exemples de réalisations en 2021 :

- Maquette mécatronique avancée 4.0
- Solution de supervision de production d'énergie par panneaux solaires
- Maquettes de conception et d'étude des objets connectés
- Convoyeur à bande
- Solution de digitalisation des moyens de production
- Dispositif de test électronique CEM par décharges électrostatiques
- Classes informatiques mobiles

Projets d'équipements 2022:

- Plateforme didactique de pilotage intelligent de l'énergie
- Système de réalité augmentée pour la maintenance
- Banc de mesure d'antennes hyperfréquence
- Sonomètre de laboratoire et calibrateur de signal audio
- Platines didactisées pour l'automatisme



La Taxe d'Apprentissage, une ressource indispensable pour la professionnalisation de nos formations !



L'IUT

en quelques chiffres :

331 Étudiants
37% d'Apprentis
6 formations
31 Enseignants Permanents
64 Vacataires dont
43 Professionnels Intervenant
98% de Taux de Réussite
85% de Taux d'Insertion

COMMENT AFFECTER VOTRE TAXE À L'IUT DE CHARTRES ?

- Sous réserve de l'évolution des dispositions légales et réglementaires -

#1

Utilisez le bordereau de versement de l'Université d'Orléans :
www.univ-orleans.fr/iut-chartres/entreprise-apprentissage/taxe-dapprentissage

#2

Indiquez sur ce bordereau le montant affecté à l'IUT
(4ème ligne / Code **UAI 0281056W**)

#3

Effectuez votre versement

- par virement bancaire en indiquant dans le libellé du virement
«TA2021UAI0281056W».

IBAN: FR76 1007 1450 0000 0010 0002 037 / BIC: TRPUFRP1

et en adressant le bordereau par mail à taxe-apprentissage@univ-orleans.fr

- par chèque libellé à l'ordre de M. l'Agent Comptable de l'Université d'Orléans
et adressé à son nom (joindre le bordereau de versement) :

Université d'Orléans - Château de la Source

Avenue du parc floral - BP 6749 - 45067 ORLEANS Cedex 2.

#4

**A réception du bordereau et du versement, l'Université d'Orléans vous adressera
un reçu libératoire, document de preuve fiscale.**

Parallèlement, vous pouvez nous avvertir de votre
intention de versement par mail :

comptabilite.iut-chartres@univ-orleans.fr

**DATE LIMITE
DE VERSEMENT :**
31 MAI 2022